SEROC

ÉDITION SPÉCIALE

*Le magazine du **S**yndicat mixte de valorisation **Et** de traitement des déchets ménagers de la **R**égion **O**uest **C**alvados*

MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

LES NOUVELLES STARS DU TRI !

SEROC infos - N°18 - 2021

Tu tries, je recycle, nous valorisons
SEROC

ÉDITO

SEROC Infos

- Éditeur : Syndicat mixte de valorisation Et de traitement des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados
1 rue Marcel Fauvel
ZAC de Bellefontaine
14400 BAYEUX
Tél. 02 31 51 69 60
www.seroc14.fr

- Directrice de publication : Christine Salmon

- Rédactrice : Adèle Pellerin

- Rédaction et conception : Florence Lepage-Culleron

- Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux

- Nombre d'exemplaires : 68 000
ISSN 1770-4979

- Crédit photos : SEROC
© CITEO/Christian Malette, Jean-Michel de Forceville

Madame, Monsieur,

La parution de ce nouveau numéro du SEROC Infos est l'occasion pour moi de vous adresser tous mes meilleurs vœux pour cette année 2021. L'année 2020 a été marquée par la mise en place des nouvelles consignes de tri en vigueur depuis le 1er octobre. Vous avez été nombreux à contacter nos services suite à ce changement. Vous trouverez dans ces pages les réponses aux questions que vous avez posées.
Ces nouvelles consignes ont pour objectif de simplifier le geste de tri : c'est un emballage ? Alors il n'y a plus de questions à se poser, il va dans le sac jaune.

Trier plus d'emballages et de papiers nous permet d'en recycler davantage et de nous inscrire dès maintenant dans l'harmonisation des consignes prévue d'ici 2022 au niveau national. C'est un pas en avant pour réduire nos ordures ménagères qui sont encore aujourd'hui majoritairement enfouies pour un coût qui ne va faire qu'augmenter à partir de 2021 en raison de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont s'acquitte notre syndicat.

Ces nouvelles consignes de tri sont aussi valables sur tous nos lieux d'activités professionnelles et de loisirs : n'hésitez pas à contacter le SEROC, nous nous déplaçons gratuitement pour vous former à tous les secrets du tri et du recyclage dans votre entreprise, association, école... Vous êtes les acteurs essentiels d'une chaîne du tri et d'un recyclage efficace.

Chaque geste compte, on compte sur vous !

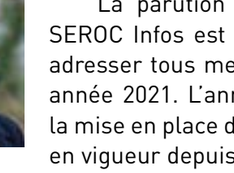

Christine SALMON
Présidente du SEROC

LES ADHÉRENTS QUI COLLECTENT VOS DÉCHETS

Collectéa – Les déchets, de vous à nous
Un Nid pour la Nature – Vire Nouvelle et Noireau
Pré-Bocage Intercom-Normandie
Communauté de Communes Seulles Terre et Mer

SOMMAIRE

LE TRI SE SIMPLIFIE !

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI : MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT !

Les chemins de nos déchets p. 4

Pourquoi des nouvelles consignes de tri ? p. 5

Rappel des consignes de tri pour...

... les papiers p. 6
... les cartons p. 6
... les métaux p. 7

Zoom sur les plastiques p. 8

Où sont recyclés vos emballages et papiers ? p. 10

Que deviennent-ils ? p. 11

SI C'EST UN EMBALLAGE, IL SE TRIE !

QU'EST-CE QU'UN EMBALLAGE ?

Un emballage est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises.
Il peut être en papier, en carton, en métal ou en plastique.
Synonymes : paquet, conditionnement, contenant, étui.

CHEMINS DES DÉCHETS

Savez-vous ce que deviennent vos déchets une fois déposés au pied de votre porte, dans le conteneur ou en déchèterie ? Chaque type de déchet a un itinéraire différent.

Marie PETIT
Responsable du service déchets ultimes & tri sélectif

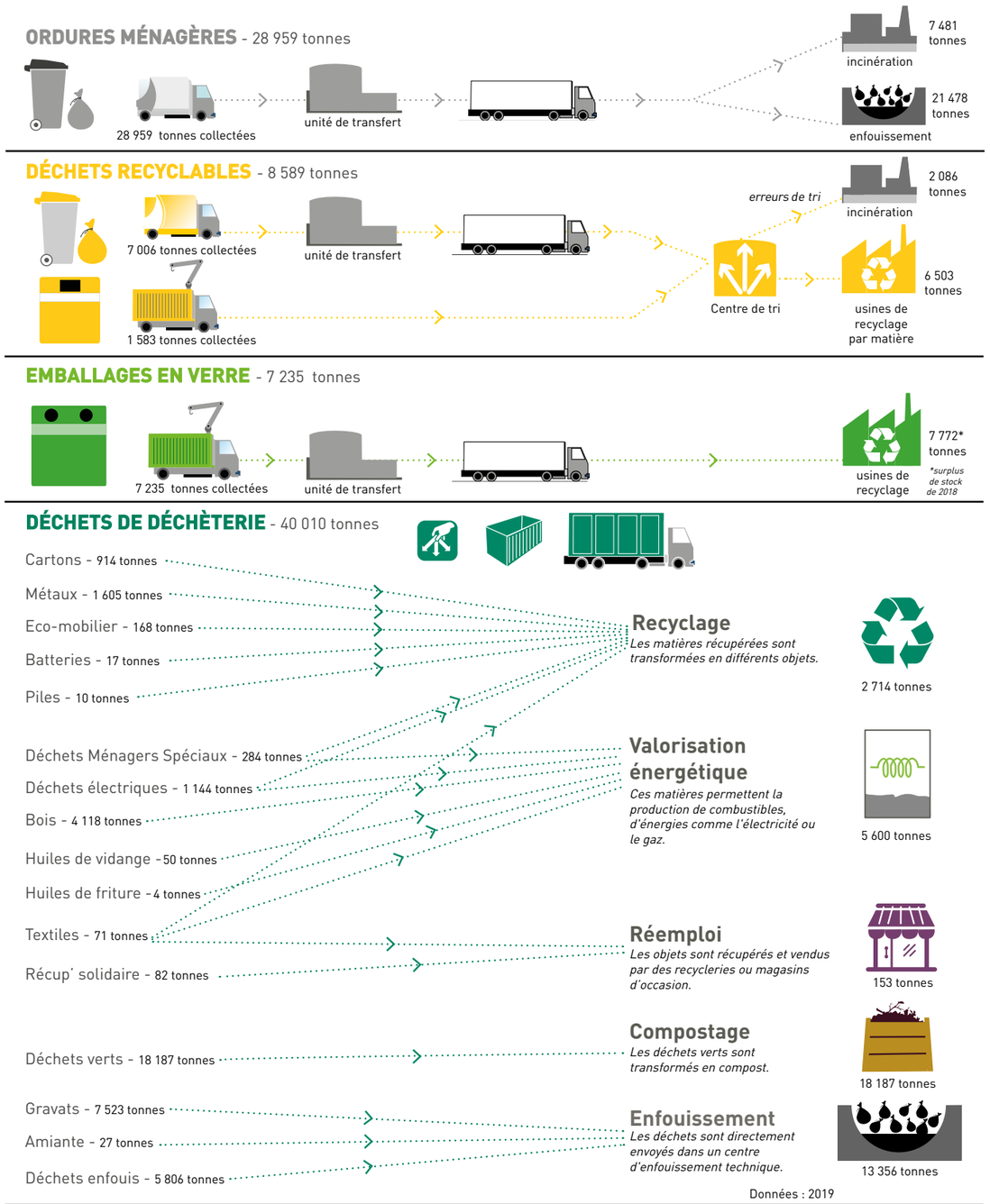

Le saviez-vous ?

L'unité de transfert permet d'optimiser le transport en regroupant le contenu des bennes dans des semi-remorques.
Il existe 3 unités de transfert : une à Bayeux, une à Maisoncelles-Pelvey et une à Vire Normandie.

POURQUOI DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ?

Plusieurs raisons sont à l'origine de ces nouvelles consignes de tri.

RÉDUIRE LES ORDURES MÉNAGÈRES

QUE CONTIENT LE SAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

Il contient encore trop de déchets recyclables, environ 26 kg par an par habitant (chiffres 2018). Pour rappel, sur le territoire du SEROC, 60 % des ordures ménagères terminent dans les centres d'enfouissement dans la Manche (près d'Avranches) et le Calvados (près de Caen). 30 % seulement sont envoyés à l'incinérateur de Colombelles car ses capacités d'accueil sont saturées, ce qui ne lui permet pas de traiter tous nos sacs d'ordures ménagères. Trier plus et mieux ! Étendre les consignes de tri à tous les emballages en plastique permet de faciliter le geste de tri pour chacun. Dorénavant, plus besoin de se poser de question, la seule chose à retenir :

SI C'EST DU PAPIER OU UN EMBALLAGE, IL VA DANS LE SAC JAUNE.

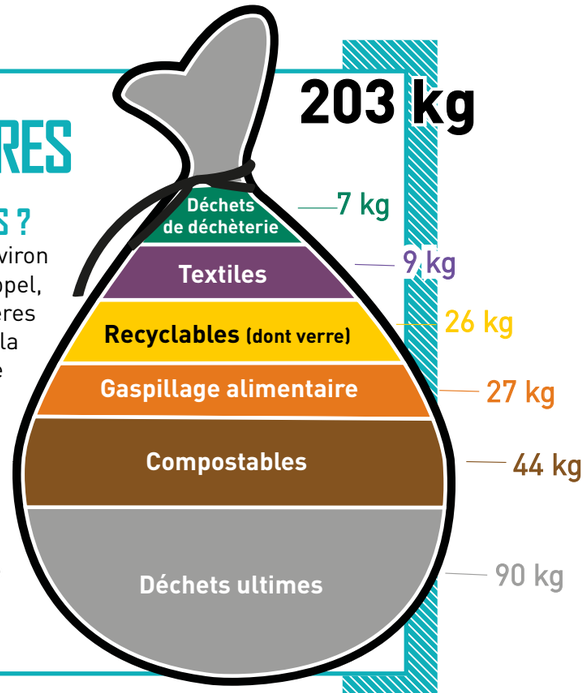

DES STRUCTURES QUI SE MODERNISENT

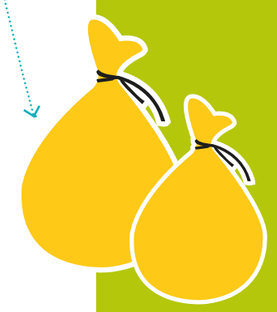

MODERNISATION OU CONSTRUCTION DE CENTRES DE TRI ADAPTÉS :

En 2020, le SEROC n'a pas de centre de tri, il fait donc appel à des prestataires : Paprec Trivalo près de Rennes et Generis près de Saint-Brieuc. Ces centres de tri sont désormais équipés de nouvelles machines comme le tri optique et mécanique pour trier les pots, barquettes, films et sachets plastiques ainsi que les petits métaux. La Normandie devrait être prochainement dotée de 2 nouveaux centres de tri. L'entreprise SPHERE ouvrira un centre de tri en 2021 à Villedieu-les-Poêles. Un centre de tri public appelé NORMANTRI devrait voir le jour fin 2023. Le SEROC est membre actif de ce projet porté par 14 collectivités normandes.

DES NOUVEAUX CENTRES DE RECYCLAGE EN FRANCE :

Ce sont principalement des centres destinés à recycler les emballages en plastique. Ces derniers sont constitués d'une vingtaine de composés différents.
Le groupe Barbier (Saint-Etienne) et l'entreprise Machaon (Châlons-en-Champagne) recyclent les films en plastique. Sopraloop (du groupe Soprema, Strasbourg) recycle les barquettes et les emballages en plastiques complexes. Le Groupe Total (Carling) valorise les polystyrènes (les pots de yaourt principalement). Les recherches se poursuivent pour développer de nouveaux débouchés à la matière plastique.

RAPPEL DES CONSIGNES POUR...

Pour certaines matières comme le papier et le carton, les consignes du tri restent inchangées. Pour le métal, il est désormais possible de trier aussi tous les métaux de petite taille.

... LES PAPIERS

Pas en petits morceaux !

les magazines

les papiers cadeaux

les sacs en papier

les cahiers

les blocs notes

les emballages de pain

toutes les enveloppes (même à fenêtre)

les prospectus

les journaux

les papiers à beurre

les tickets de caisse

les papiers de boucherie sulfurisés

... LES CARTONS

les boîtes de céréales

les rouleaux

les briques de lait

les boîtes de jouets

Pas besoin d'être propre !

les cartons de lessive

les briques alimentaires

les cartons de maintien

les briques de jus de fruits

les boîtes à œufs

les boîtes de gâteaux

... LES MÉTAUX

Non empilés !

les boîtes de conserve

les fûts de bière

les barquettes

le papier aluminium

les boîtes de thé

les aérosols

les canettes

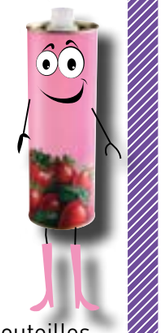
les bouteilles de sirop

+

... ET AUSSI LES P'TITS MÉTAUX !

les couvercles (bocaux, pots...)

les muselets et capsules

les capsules de café en aluminium

les opercules (de lait, de pots...)

les tubes

Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Le lavage s'effectuera en usine de recyclage.

C'est un organisme national qui collecte la contribution volontaire payée par tous les producteurs d'emballages symbolisée jusqu'à présent par ce logo. Suite à une décision européenne, ce dernier est supprimé depuis cette année car il portait à confusion. Il est remplacé par le logo Triman qui indique que l'emballage est recyclable. La taxe est ensuite reversée aux collectivités pour les aider à assurer le traitement des déchets et leur recyclage.

Que faire ...

- Des filtres à carafe ? Informez-vous auprès de la marque (certaines marques ont des points de collecte).
- Des déchets alimentaires ? Si ce sont des restes de viandes, poissons ou laitages.
- Des cotons à démaquiller, pellicules photos, photos, boîtes à camembert en bois, rasoirs, assiettes et couverts en plastique, épingles à linge.

sac d'ordures ménagères

ZOOM SUR LES PLASTIQUES

C'est désormais plus simple : tous les emballages en plastique sans exception sont à déposer dans le sac jaune.

FAUT-IL APLATIR LES BOUTEILLES ?

Éventuellement pour gagner de la place.

Dans quel sens ? Peu importe le sens, pourvu que l'écrasement soit modéré.

LES PLASTIQUES

les flacons (gels douche, shampooing)

les bouteilles transparentes

les bidons de lessive

les bouteilles de sauce (mayonnaise, ketchup)

les bouteilles d'huile

les bouteilles transparentes colorées (eau gazeuse)

les produits ménagers

les bouteilles opaques

les cubitainers

QUE FAIRE DES BOUCHONS EN PLASTIQUE ?

- Vous connaissez une association qui récupère les bouchons ? Vous pouvez continuer à les donner.
- Sinon, le bouchon est à laisser sur la bouteille. Pourquoi ? Sur la bouteille il sera recyclé, à côté il tombera à travers le crible dans le centre de tri et partira dans les refus.

NOUVEAU

Un partenariat vient d'être signé entre le SEROC et l'association Les Bouchons du Coeur de Normandie. Elle collecte les bouchons en liège et synthétiques. Une fois triés, les bouchons sont acheminés 1 fois par an au Portugal, ils servent à fabriquer des panneaux isolants et des objets divers. Leur vente permet de conduire des actions en faveur des personnes en situation de handicap. Un bac est mis à disposition au siège du SEROC.

NE PAS EMPILER LES EMBALLAGES LES UNS DANS LES AUTRES !

Les machines du centre de tri ne sont pas capables de les séparer. Les déchets imbriqués ne peuvent pas être recyclés. Ils seront refusés (erreurs) et partiront en centre d'incinération.

LES P'TITS NOUVEAUX !

les pots de yaourt

les pots de crème dessert

les pots de fromage blanc

les pots de crème

les pots de rillettes

les boîtes de chocolat en poudre

les boîtes de bonbons

les barquettes en polystyrène

les barquettes transparentes

les barquettes de jambon

les barquettes de beurre

les barquettes colorées (gâteaux, plantes, chocolats...)

les éco-recharges

les compotes

Pas besoin d'être propre !

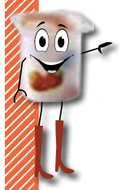

les tubes

les sticks (colle, déodorant)

les blisters de médicaments

tous les sachets (légumes surgelés, gruyère, brioche, pain, chips, café...)

les films, les sacs

Que faire ...

- Du sac de courses en plastique ? S'il est abîmé vous pouvez le rapporter en magasin pour vous le faire échanger.
- Du papier cadeau en plastique ?
- De la poche en plastique qui se trouve dans les cartons cubitainers de vin ou d'huile ?
- Des cassettes VHS, CD et DVD ainsi que des radiologies ?
- Du polystyrène expansé pour l'électroménager et des bâches en plastique ?

sac jaune

DÉCHÈTERIE

OÙ SONT RECYCLÉS VOS EMBALLAGES ET PAPIERS ?

C'est bien de trier mais c'est encore mieux de savoir ce qu'on en fait après !

AVANT

x 12 = x 10

APRÈS

AVANT

x 33 = x 1

APRÈS

AVANT

x 6 = x 1

APRÈS

QUE DEVIENNENT-ILS ?

PAPIERS

AVANT

OÙ ?

Papeterie Norske Skog
Golbey
France (88)

APRÈS

ou

APRÈS

CARTONS

CARTON

AVANT

OÙ ?

Papeterie DS Smith
St-Etienne du-Rouvray
France (76)

APRÈS

BRIQUE ALIMENTAIRE

AVANT

OÙ ?

Essity
Hondarville
France (27)

APRÈS

ou

APRÈS

MÉTAUX

ACIER

AVANT

OÙ ?

ArcelorMittal
45 % Espagne, Olaberria
55 % France, Dunkerque (59)

APRÈS

ou

APRÈS

ALUMINIUM

AVANT

OÙ ?

Metaalhandel
Werrens
Belgique

APRÈS

ou

APRÈS

PLASTIQUES

BOUTEILLES

AVANT

OÙ ?

VALORPLAST
75 % France : Plastique Recyclage à Limay (78), Plastipak Packaging France à Bergues (59)
25 % Europe

APRÈS

ou

APRÈS

FILMS, SACHETS

AVANT

APRÈS

POTS, BOÎTES

AVANT

APRÈS

ou

APRÈS

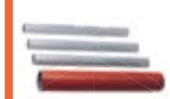

Faites BROYER VOS BRANCHES à domicile

-70%*

Projet soutenu financièrement par le SEROC

Vous êtes intéressé ?

Contactez le SEROC

02 31 51 69 60
seroc14.fr

Une richesse pour le jardin

en paillage, en apport complémentaire au compostage ...

***70% de la prestation est prise en charge par le SEROC dans la limite de 100 euros. Une seule prestation par foyer.**

SEROC

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zér GASPILLAGE